

qui travaille plus de quarante heures pendant une semaine de cinq jours a-t-il droit à des heures supplémentaires au taux de 1½ fois le taux horaire de base ou son équivalent?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Radio-Canada m'informe que ses employés sont régis d'après les dispositions du Code du travail du Canada. Les employés qui travaillent plus de 40 heures durant une semaine de cinq jours sont rémunérés au taux de 1½ fois le taux horaire, sauf ceux qui ne sont pas soumis aux dispositions du Code, tel qu'indiqué dans un mémoire que Radio-Canada est en train de soumettre en vue de faire exclure, sur demande, de la première partie du Code, certaines catégories d'employés, régis présentement par le Code, mais qui doivent en être exclus par suite de la nature de leur travail.

L'application des dispositions du Code aux employés à forfait pour une durée de moins de 52 semaines est à l'étude; une interprétation de leurs applications devient dans ce cas nécessaire.

Tous les autres employés, c'est-à-dire, ceux qui travaillent 52 semaines par année et qui sont compris parmi les employés, selon les dispositions du Code, seront régis par ses dispositions, sauf dans les cas mentionnés plus haut.

L'EXPO '67—MONORAIL ET TROTTOIR ROULANT

Question n° 851—M. Coates:

1. La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 a-t-elle demandé au gouvernement fédéral d'approuver l'achat d'un monorail miniature et d'un trottoir roulant?

2. Quel est le coût estimatif du monorail et du trottoir roulant?

3. Le gouvernement a-t-il pris une décision à ce sujet et, dans le cas de l'affirmative, quelle est la contribution du gouvernement fédéral à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): 1. Oui.

2. Le coût estimatif, qui comprend les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation, est de 10 millions de dollars.

Le revenu estimatif qui comprend la valeur de récupération, est de \$10,240,000.

Les profits sont estimés à \$240,000.

3. L'achat d'un réseau de transport secondaire a été approuvé par le décret du conseil C.P. 1965-660.

Le gouvernement fédéral ne compte pas participer à ce projet car les revenus et la valeur de récupération dépassent les frais.

L'EXPO '67—ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL RELATIF AU DÉFICIT

Question n° 852—M. Coates:

1. Quels engagements le gouvernement fédéral a-t-il pris en cas de déficit à l'Expo '67?

2. Les administrateurs de l'Expo '67 ont-ils fait une estimation du déficit et, dans le cas de l'affirmative, quel en est le montant?

3. Quels montants respectifs contribuent le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province de Québec et la ville de Montréal?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): 1. Les engagements du gouvernement fédéral s'établissent à 50 p. 100 du déficit.

2. L'évaluation des frais et profits a fait l'objet d'un examen constant depuis décembre 1963 lorsque le plan directeur de l'EXPO a été soumis aux trois gouvernements qui l'ont approuvé. A ce jour, les revenus sont estimés à \$184,276,000 et les dépenses à \$244,092,000. Le montant net des frais des trois gouvernements qui parrainent l'Expo '67 s'établit à \$59,816,000.

Les montants respectifs sont donc approximativement de: \$29,908,000 pour le gouvernement fédéral, \$22,431,000 pour le gouvernement de la province de Québec et \$7,477,000 pour la cité de Montréal.

3. Voir la réponse au n° 2.

L'EXPO '67—COÛT TOTAL

Question n° 853—M. Coates:

1. La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 a-t-elle établi le coût total estimatif de l'Expo '67?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le montant et quel était le premier montant estimatif établi en 1963?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): 1. Oui.

2. Aujourd'hui, le montant total est évalué à \$59,816,000 alors que celui de 1963 s'élevait à \$47,534,000.

L'EXPO '67—SALAIRES DES EMPLOYÉS, ET LE RESTE

Question n° 854—M. Coates:

1. Quel est actuellement le nombre d'employés à la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967?

2. Quel sera, selon les estimations, le nombre total d'employés à la compagnie en 1967?

3. Quel est le montant total des salaires, traitements et dépenses du personnel de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 pour l'année 1964?

4. Quel est le montant total des salaires, traitements et dépenses du personnel de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 pour les cinq premiers mois de l'année 1965?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): 1. La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 compte 650 employés (administration et fonctionnement) à l'heure actuelle.

2. On estime qu'en 1967 l'effectif de la Compagnie comprendra 1,500 employés au total.